

# **Monsieur Sarkozy, il faut choisir : Simone Veil ou Yazid Sabeg et ses statistiques ethniques ?**

Annoncé pour le 20 mars, ce n'est que le 7 mai que Yazid Sabeg a remis son rapport sur la mesure de la diversité à Nicolas Sarkozy. Après avoir fait de grandes déclarations sur les statistiques ethniques il a dégagé en touche devant les nombreuses réactions soulevées et a chargé François Héran, directeur de l'INED, de réunir une commission pour traiter de cet épineux sujet. Ce dernier remettra son rapport le 30 juin. Bien que le directeur de l'INED ait déclaré qu'il était neutre et n'avait pas de position a priori, il ne trompe personne dans le landerneau des statisticiens. Depuis des années, François Héran s'est posé comme l'homme qui trouve qu'il n'y a jamais beaucoup d'immigrés en France mais qu'il y a beaucoup de discriminations. Avec son comparse Patrick Simon, il a dépensé beaucoup d'énergie pour introduire dans l'enquête TeO (trajectoires et origines) les questions ethniques et ce n'est donc par hasard s'il se retrouve à la tête de cette commission.

Tout le monde n'est pas au fait de cette bataille compliquée qui se livre sur la durée pour introduire les statistiques ethniques dans la statistique française. Jusqu'à la fin des années 80, le recensement général de la population initié en 1851, comptait les Français par acquisitions en fonction de leur nationalité d'origine et les étrangers en fonction de leur nationalité. Avec l'arrivée massive d'immigrés et de leurs familles et de nombreuses naturalisations, il est apparu que ces catégories ne permettaient pas toujours de mesurer le nombre de Français d'origine étrangère. Une première grande étude a été réalisée début 1990 sous la direction notamment de

Michèle Tribalat démographe à l'INED avec l'INSEE.

Il s'agissait d'une grande enquête permettant d'analyser un certain nombre d'évolution ou de caractéristiques de populations d'origine immigrée puisque déjà à cette époque l'analyse avait été plus loin que la nationalité en étudiant des sous groupes nationaux comme les Berbères ou les Kabyles, de même pour les ethnies africaines. Cette approche avait déjà fait polémique et un colloque intitulé « ethnique ta statistique », organisée par les syndicats de l'INSEE avait été fort mouvementé. Rappelons le contexte historique qui avec les guerres des Balkans avait fait émergé dans le vocabulaire politique cette notion d'ethnique qui se répandait partout mode, vêtements cuisine ethnique et minorités et langues ethniques. L'introduction et la prolifération de ce terme allait permettre de faire naître des revendications ethniques. A l'offensive sont d'abord les institutions européennes, Commission, Conseil de l'Europe dont l'omniprésence des anglo-saxons systématiquement choisis comme experts ne cessent d'introduire dans les textes et autres directives la notion de minorités ethniques dont les Français doivent demander le retrait à chaque fois avec persévérance.

Dans la prégnance de ces sombres années, sont adoptés les traités de Maastricht puis d'Amsterdam qui dans son article 13 introduit la lutte contre les discriminations en raison de la race, du sexe...

On connaît la suite, la loi Guigou, la création de la HALDE. Très timide sur l'intégration, la gauche joue à fonds la discrimination et la victimisation. Précisons cependant que le champs des discriminations est large et s'étend au sexe, à l'âge, au handicap. Mais ces discriminations n'intéressent pas ou si peu. En revanche la discrimination que subissent les Magrébins et les Noirs les motivent énormément. D'ailleurs sous le gouvernement de Lionel Jospin seules ces discriminations font l'objet du GELD et du 114.

Quand Jacques Chirac crée la HALDE dont la compétence s'étend à l'ensemble des catégories visées par l'article 13, nombreux le regrettent estimant être « noyés » dans tous ces motifs.

Mais ils sont vite rassurés, l'essentiel des plaintes relevant toujours du motif « racial » ou ethnique » ce que certains interprètent comme la réalité de la discrimination alors que l'on peut penser que certains ont une forte propension à se sentir victime de discrimination et une propension encore plus grande à saisir la HALDE. A titre d'exemple, le nombre de plainte pour inégalité du au sexe est très faible et encore la moitié des plaintes à ce titre émane du sexe masculin.

Mais tout cela ne suffit pas. Pour le lobby des statistiques ethniques il faut évidemment aller plus loin. On trouve dans ce lobby, l'incontournable Institut Montaigne, Roger Fauroux, Laurence Méhaignerie, Yazid Sabeg qui au travers de colloques, de propagande, de rapports essayent d'imposer auprès des pouvoirs publics l'injonction de la diversité, de la lutte contre les discriminations avec la variante de la discrimination positive et de son corolaire les statistiques ethniques. Ce lobbying dispose d'un sérieux réseau d'influence de moyens financiers importants grâce notamment à Claude Bébéar ancien PDG d'Axa. La pression s'exerce fortement avant les présidentielles avec des promesses faites de modifier l'article premier de la Constitution.

Au cours d'un colloque organisé par le conseil d'analyse stratégique, Axel Türk, président de la CNIL explique que les pressions exercées sur la CNIL doivent faire l'objet d'un débat public à l'occasion des élections présidentielles. Toutefois la ligne générale des interventions met à mal les promoteurs patentés des statistiques ethniques et des interventions remarquables sur le système britannique impulsé par Margareth Tatcher révèlent combien ces statistiques avaient clairement comme objectif de rompre l'unité de la classe ouvrière en la divisant entre communautés ethniques qui allaient pouvoir ainsi rivaliser entre elles au lieu de s'unir pour un meilleur partage des richesses. Cette démonstration éclaire de manière incontestable les véritables motivations des idéologues des discriminations positives, statistiques ethniques et diversité. Mais la bataille était loin d'être gagnée car les obsédés des statistiques ethniques ne voulaient

pas lâcher prise.

## **Te0 ou l'histoire d'une première offensive avortée**

Sous ce prénom à la mode, Te0 se cache l'acronyme de trajectoires et origines une grande enquête de l'Ined et de l'INSEE. Celle ci est demandée par Jean Pierre Raffarin alors Premier Ministre à la suite des émeutes de novembre 2005. afin d'étudier l'intégration, dix ans après celle de MGIS (mobilité générationnelle et intégration sociale). Un comité scientifique est créé, co-piloté par l'INED et l'INSEE. Mais on retrouve surtout comme responsable de cette enquête et de la conception du questionnaire Patrick Simon qui « veut » ses statistiques ethniques » et propose un référentiel ethnico-racial qui doit en fait servir de clé de lecture à l'ensemble de l'enquête. Les participants découvrent avec stupéfaction des questions visant à s'auto définir comme Noir, Blanc, Européen...

D'aucuns se voient assez mal s'auto-définir comme Européen ou Blanc et non comme Français, catégorie qui a totalement échappée à Patrick Simon. De multiples réunions auront lieu, souvent animées entre une conception qui s'attache à mesurer l'intégration conformément à la commande publique et les tenants de la lutte contre les discriminations et de la diversité et qui cherchent à imposer leur conception aux autorités publiques. Il apparaîtra d'ailleurs que parmi ceux qui participent à l'élaboration du questionnaire d'enquête, nombre se révéleront être très proches des Indigènes de la République.

Comme la CNIL rechigne devant ces questions sur l'appartenance ethnique, un énième projet de loi relative à l'immigration introduit un article visant à accepter le principe de statistiques ethniques. Mais saisi par des parlementaires de l'opposition, le Conseil Constitutionnel qui ne trouve rien à redire aux tests ADN, considère que cet article autorisant les enquêtes sur les statistiques ethniques est contraire à

l'article 1 de la Constitution et annule cet article.

On pourrait penser que cette décision de la plus haute instance de la République va mettre un terme pour quelques temps aux velléités du lobby des statistiques ethniques. C'est sans compter sur leur obstination.

Face à leur pression, Nicolas Sarkozy confie une mission à Simone Veil qui rend un rapport en et conclue encore une fois que les enquêtes limitées, les données à partir du lieu de naissance sont bien suffisantes pour analyser les discriminations. Vont-ils enfin considérer qu'il faut peut-être laisser du temps après de tels désaveux ?

Que nenni. Avec un art consommé du mélange des pistes, cette fois Nicolas Sarkozy nomme Yazid Sabeg, commissaire à l'égalité et à la diversité avec pour mission de rendre un énième rapport sur la mesure des discriminations raciales.

Immédiatement M.Sabeg se répand dans les médias pour dénoncer l'apartheid qui se développe en France et attaquer violemment les Républicains qui s'opposent aux statistiques ethniques, largement soutenu par le Monde et Laetitia Van Eckhout. Ou dans la Croix : "la société française est pluri ethnique. Ce n'est pas la peine de le nier au nom de principes d'un universalisme éculé".